

RESUME POUR LE PETIT GIBIER 2024 - 2025



Scannez-moi

Connectez vous sur le site de la Fédération

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>



BÉCASSE

8 Septembre
20 Février

Lun/mer/sam/dim



CAILLE des BLÉS

Ouverture anticipée
31 Août - Tous les jours

du 8 Septembre
au 20 Février

Lun/mer/sam/dim



Uniquement

Pigeon ramier (Palombe)

du 11 au 20 Février

Tous les jours
Poste fixe matérialisé main
de l'homme, tir au posé
et appelant vivant
ou artificiel

Toutes GRIVES
Tous PIGEONS
et MERLE NOIR
du 8 Septembre
au 10 Février

Lun/mer/sam/dim - sans condition

Mar/jeu/ven
poste fixe matérialisé
main de l'homme



Uniquement

Grives

du 11 au 20 Février

Tous les jours
Poste fixe matérialisé
main de l'homme
(cf arrêté ministériel)



FAISAN

du 8 Septembre
au 29 Janvier

Lun/mer/sam/dim



BECS DROITS

du 8 Septembre
au 28 Février

Lun/mer/sam/dim - sans condition

Mar/jeu/ven
A poste fixe ou sous affût
matérialisé
de main d'homme



PERDRIX ROUGE ET GRISE

du 8 Septembre
au 30 décembre

Lun/mer/sam/dim

Se référer
à l'arrêté préfectoral
et à votre règlement intérieur
pour chaque espèce



LAPIN

8 Septembre
29 Janvier

Lun/mer/sam/dim



LIEVRE

29 Septembre
au 15 Décembre

Lun/mer/sam/dim



CANARDS

Ouverture anticipée

21 Août - Tous les jours
à moins de 30 mètres de la nappe d'eau

du 8 Septembre
à l'exception du canard chipeau (15/09)
au 30 Janvier

Sam/dim/lun/mer - sans condition

Mar/jeu/ven que sur les marais
non asséchés, etc....

Se référer à l'arrêté ministériel gibier d'eau



BÉCASSINES

Sourdes et Marais

du 8 Septembre
au 30 Janvier

Sam/dim/lun/mer - sans condition

Mar/jeu/ven que sur les marais
non asséchés, etc....

Se référer à l'arrêté ministériel gibier d'eau

